

Conditions générales de ventes des cours collectifs, semi-collectifs et individuels

Année scolaire 2024 - 2025

Conditions générales de ventes des cours collectifs, semi-collectifs et individuels	1
1. Préambule	3
2. Objet	3
3. Engagement	3
4. Condition d'admission aux cours	3
5. Calendrier	3
6. Modalités d'inscription	4
7. Formalités d'inscription	4
8. Fonctionnement	5
9. Tarifs	5
10. Information du contractant	6
11. Paiement et moyens de paiement	6
12. Facturation	6
13. Délais de rétractation	7
14. Arrêt et/ou suspension des paiements - Rattrapage - Remboursement	7
15. Frais	7
Règlement intérieur	8
1. Règles de vie à Bubble Art	8
2. Laïcité et respect d'autrui	8
3. Calendrier	8
4. Inscriptions / Réinscription	8
5. Engagement des élèves	9
6. Vidéo surveillance	9
7. Accès dans les locaux	9
8. Accueil des élèves - Généralités	9
9. Accueil des élèves - Les bébés	10
10. Accueil des élèves - Les enfants	10
11. Accueil des élèves - Les ados	10
12. Accueil des élèves - Les majeurs protégés	10
13. Matériel pédagogique	10

14. Effets personnel	11
15. Sécurité	11
16. Services	11
17. Droit à l'image	12
18. Dialogue avec les familles	12

1. Préambule

Bubble Art propose des cours et ateliers dans des disciplines artistiques et culturelles. Bubble Art n'a pas vocation de centre de loisirs ou de garderie. Aussi, pour les cours, l'engagement se fait sur toute l'année scolaire dans une même discipline. Les enseignements artistiques et culturels de Bubble Art reposent sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principe de neutralité, de laïcité et de pluralisme. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre tous, élèves de tous âges, accompagnants et professeurs, constitue un des fondements de la vie collective à Bubble Art.

2. Objet

2.1. Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque élève sera inscrit à Bubble Art.

2.2. Il précise également les droits et les obligations réciproques de chacune des deux parties.

3. Engagement

3.1. Les élèves et les représentants légaux reconnaissent avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales de Vente et s'engagent à ne pas y déroger.

3.2. Les élèves et les représentants légaux reconnaissent avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur et s'engagent à ne pas y déroger.

4. Condition d'admission aux cours

4.1. Les élèves doivent être autonome et en capacité de suivre les cours sans assistance, sauf pour les cours « bébé » et les cours en partenariat avec Bubble Art Solid'Art'Isthme.

4.2. Important : Les enfants, adolescents et adultes atypiques nécessitant une attention particulière ne pourront être admis aux cours collectif qu'après validation de l'équipe pédagogique. Le cas échéant, un cursus spécifique au cas par cas est proposé via le programme Bubble Art Solid'Art'Isthme.

5. Calendrier

5.1. Les présentes Conditions Générales de Vente prennent effet du 19 août 2024 au 21 juin 2025 inclus pour l'année scolaire 2024 - 2025.

6. Modalités d'inscription

- 6.1. Les demandes d'inscription sur font exclusivement sur le site bubble-art.fr. Aucune demande par mail, courrier postal ou téléphone ne sera traitée.
- 6.2. Avant toute validation d'inscription il est nécessaire de :
- 6.2.1. Vérifier la disponibilité des places pour le cours demandé.
 - 6.2.2. Prendre contact avec la direction pour les élèves atypiques (TSA, TDI, handicap nécessitant une assistance etc) ou souffrant d'une maladie nécessitant un protocole médical afin de trouver un aménagement avec les familles.
- 6.3. Sincérité des informations
- 6.3.1. Les informations contenues dans le dossier d'inscription sont fournies par les représentant légaux
 - 6.3.2. Les cours proposés par Bubble Art sont en fonction de l'âge, du niveau et des capacités requises.
 - 6.3.3. Toutes les informations erronées concernant l'âge ou le niveau de l'élève pourront entraîner son exclusion.
 - 6.3.3.1. Pour les enfants : si l'élève est scolarisé dans une classe supérieur ou inférieur par rapport à son âge, un aménagement doit être envisager. L'équipe pédagogique de Bubble Art pourra réaffecter l'élève dans un autre niveau en fonction de la disponibilité des places.
 - 6.3.4. Toute abstention d'information concernant une déficience de l'élève mineur ou majeur protégé n'ayant pas permis d'aménagement pourra entraîner son exclusion.
 - 6.3.5. Dans le cas d'indications erronées, le montant des frais de dossier et des paiements du mois en cours resteront acquis à Bubble Art.
 - 6.3.6. Les demandes d'inscription sont nominative et non cessible.
 - 6.3.7. Les demandes multiples sur un même dossier pour fratrie ou famille seront rejetés
 - 6.3.8. Les coordonnées du contractant à savoir, nom, prénom, adresse mail seront celles mentionnées sur la facturation et ne pourront être modifiées. En cas de changement en cours d'année scolaire, merci d'informer la direction par mail.

7. Formalités d'inscription

- 7.1. Formalités d'inscription
- 7.1.1. Les demandes d'inscription sur font exclusivement sur le site bubble-art.fr onglet « Tarif et Inscription » ➤ « Dossier d'inscription 2024 - 2025 ».
 - 7.1.2. Une fois le dossier rempli et les frais de dossier acquittés, un lien de paiement pour l'abonnement avec engagement annuel des cours sera envoyé sous 72h00 ouvrées à l'adresse mail de contact précisé sur le dossier d'inscription.
- 7.2. Demande supplémentaire
- 7.2.1. Pour inscrire un élève à un cours supplémentaire, y compris en cours d'année (ou en cas d'oubli lors du remplissage du dossier) une demande d'inscription expresse peut être faite par mail, la place sera attribuée en fonction des disponibilités restantes.
- 7.3. Confirmation d'inscription

- 7.3.1. Le paiement des cours vaut validation d'inscription
- 7.3.2. A défaut de paiement sous 48h00, la réservation sera annulée, le remboursement des frais de dossier sera consenti à la seule condition qu'une demande de délais de rétractation soit faite dans le délais légal.
- 7.4. Nouvelle inscription
- 7.4.1. Dans le cas d'un défaut de paiement une nouvelle demande d'inscription pourra être initiée.
- 7.4.1.1. Les frais de dossier seront à régler à nouveau si la demande de rétractation n'a pas été initiée.

8. Fonctionnement

- 8.1. Les cours annuels sont alignés sur le calendrier scolaire, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B.
- 8.2. L'inscription à ces cours implique un engagement pour l'année scolaire complète, du 9 septembre 2024 au 21 juin 2025. ou celle du jour de l'inscription, pour les élèves s'inscrivant en cours d'année scolaire.
- 8.3. Les élèves qui ne sont pas à jour du dossier d'inscription, du paiement des frais de dossier et des cours ne pourront pas accéder aux cours.
- 8.4. Exception concernant les enfants de moins de 3 ans non scolarisés dit « les bébés » et pour les élèves scolarisés en très petite ou petite section de maternelle suivant les cours d'éveil musical du samedi de 10h15 à 11h00 :
- 8.4.1. Aucune dossier d'inscription n'est requis
- 8.4.2. Ces cours sont payables à la carte et ne nécessitent aucun engagement
- 8.4.3. Les réservation se font exclusivement sur le site bubble-art.fr ► « les bébés »

9. Tarifs

Frais de dossier : 50,00€ (cinquante euros) par élève et pour l'année scolaire payable en une seule fois

- Cours collectifs : 42,00€ (quarante deux euros) par élève et par mois avec engagement sur l'année scolaire.
- Cours semi collectif d'instrument : 60,00 (soixante euros) par élève et par mois avec engagement sur l'année scolaire.
- Cours particulier : 86,00€ (quatre vingt six euros) par élève et par mois avec engagement sur l'année scolaire.
- Formule du mercredi : 100,00€ (cent euros) par demi-journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 16h30 par élève et par mois avec engagement sur l'année scolaire.
- Temps repas de la formule du mercredi : 25,50 (vingt cinq euros) par élève et par mois avec engagement sur l'année scolaire.
- Temps d'accueil supplémentaire de la formule du mercredi : 15,00 (quinze euros) par élève et par mois avec engagement sur l'année scolaire.
- temps d'accueil supplémentaire pour retard de récupération de l'enfant : 15,00€ (quinze euros) par élève et par heure ; toute heure commencée est due.

10. Information du contractant

- 10.1. Sera considéré comme contractant l'élève majeur ou le représentant légal d'un élève mineur ou d'un majeur protégé.
- 10.2. Les informations du contractant permette l'édition de la facturation ne pourront être modifiées.

11. Paiement et moyens de paiement

- 11.1. Paiement en une fois pour les inscriptions à l'année
Le règlement des cours à l'année peut être fait en une fois par chèque, carte bleue ou en espèces.
- 11.2. Paiement échelonné pour les inscriptions à l'année
Le règlement des cours à l'année peut être fait en 10 mensualités égales par carte bancaire directement sur le site internet de Bubble Art ou par un lien de règlement sécurisé fourni par email. En cas d'inscription en cours de mois, la mensualité totale est due.
- 11.3. Les prélèvements seront effectués pour la première mensualité au jour de la validation de l'inscription et le 1er de chaque mois pour les échéances suivantes.
- 11.4. Paiement des temps d'accueil supplémentaire : par chèque, carte bleue, espèce ou prélèvement sur le compte bancaire.

12. Facturation

- 12.1. La facturation des cours suit une périodicité mensuelle calendaire, débutant le premier jour de chaque mois et se terminant le dernier jour du mois. En cas d'inscription en cours de mois, la mensualité totale est due.
- 12.2. Informations du contractant
La facturation sera au seul nom du contractant.
- 12.3. Attestation
Une attestation précisant la nature des prestations, le bénéficiaire et le montant acquitté pourra être remis au seul contractant sur simple demande faite par mail à contact@bubble-art.fr
- 12.4. Partage des paiements
Les paiements partagés ne sont pas acceptés. Il appartient aux familles ou représentant légaux de s'accorder sur la prise en charge de la totalité des frais avant toute inscription.
- 12.5. Justificatifs
Les factures, attestations et autres pièces demandées ne pourront être remises qu'au contractant. Elles seront envoyées par mail à l'adresse indiquée dans le dossier d'inscription.
- 12.6. Pour tout paiement en ligne, la facture est envoyée systématiquement.
- 12.7. Pour les paiements par chèque, carte bleue et en espèce, la facture de chaque prestation sera disponible sur simple demande par mail à contact@bubble-art.fr.
- 12.8. Toute contestation sera prise en compte dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de la facture.

13. Délais de rétractation

13.1. Le délai de rétractation prend effet le lendemain de la demande d'inscription et est valable 14 jours.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera consenti, et cela quel qu'en soit le motif. Les sommes dues à Bubble Art le resteront jusqu'au terme de l'engagement.

13.2. Cas particulier : Si l'élève ou son représentant légal souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délais de rétractation, les sommes dues pour les cours pris dans la période du délais de rétractation et les frais de dossier resteront acquis à Bubble Art.

14. Arrêt et/ou suspension des paiements - Rattrapage - Remboursement

14.1. L'arrêt des paiement ne sera consenti que dans les cas suivants :

14.1.1. Décès de l'élève ou de son représentant légal

14.1.2. Invalidité dont le temps est égal ou supérieur au restant de l'engagement

14.1.3. Déménagement dans un rayon égal ou supérieur à 10 km pour cas de force majeure.

14.1.4. Sont exclus les déménagements prévus ou découlant d'une mutation connue ou supposée au moment de l'inscription et cela quel qu'en soit la cause

14.2. La suspension des paiements sera consentie dans les cas suivants et pour la période justifiée :

14.2.1. Arrêt pour maladie ou accident égal ou supérieur à 1 mois sur justification.

14.3. Aucun remboursement ne sera consenti.

14.4. Rattrapage des cours

14.4.1. Le rattrapage des cours collectif n'est possible que si un cours de même nature et de même niveau est proposé, et cela dans la limite des places disponible.

14.4.2. Le rattrapage des cours particulier est possible si toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- L'absence de l'élève est prévu pour un événement familial (mariage, communion) ; La direction doit en être informée 1 mois à l'avance par mail
- L'absence de l'élève est imprévu pour un événement familial (décès d'un proche) ; La direction de Bubble Art doit en être informée 48h00 à l'avance par mail
- Les jours et heure du rattrapage seront proposés en fonction de la disponibilité du professeur et d'une salle de cours. Si aucune solution n'est trouvée, le cours ne pourra pas être rattrapé

15. Frais

Bubble Art se réserve le droit d'appliquer les frais suivants :

1. Indemnité forfaitaire de retard de paiement : 40€

2. Pénalités de retard de règlement : 3,5% de la facture TTC par jour de retard.

3. Frais de rejet de prélèvement : 40€

Règlement intérieur

1. Règles de vie à Bubble Art

- 1.1. Diverses formes d'encouragement sont prévues pour favoriser les comportements positifs : bienveillance des professeurs et personnels encadrant, engagement des élèves dans leurs apprentissages, évaluation positive, actions visant à favoriser un climat ludique et serein.
- 1.2. Lorsqu'un enfant a un comportement momentanément difficile, des solutions doivent être cherchées en collaboration avec les familles.
- 1.3. En cas de non-respect des règles du présent règlement, Bubble Art se réserve le droit de refuser l'accès aux cours, et de mettre fin à l'engagement. Aucun remboursement ne sera consenti.

2. Laïcité et respect d'autrui

- 2.1. Toute pratique, signe et comportement religieux à but prosélyte sont proscrits dans les locaux de Bubble Art.
- 2.2. Tout propos ou attitude raciste, homophobe, sexiste, discriminatoire fera l'objet d'une exclusion. Pour ces motifs, aucun remboursement ne sera consenti, et l'engagement du client reste dû jusqu'à son terme.
- 2.3. Toute attitude agressive, verbale ou physique de la part de l'élève ou des responsables légaux sera un motif d'exclusion, aucun remboursement ne sera consenti et l'engagement du client reste dû jusqu'à son terme.

3. Calendrier

- 3.1. Le présent règlement intérieur prend effet du 19 août 2024 au 21 juin 2025 inclus pour l'année scolaire 2024 - 2025.
- 3.2. Les cours débuteront le lundi 9 septembre 2024 et se termineront le samedi 21 juin 2025
- 3.3. Les cours annuels sont alignés sur le calendrier scolaire, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B.

4. Inscriptions / Réinscription

- 4.1. L'inscription et la réinscription des élèves mineurs doivent être effectuées par leurs parents ou représentants légaux.
- 4.2. La réinscription n'est pas automatique : elle est soumise à l'avis des enseignants. Elle est subordonnée :

- 4.2.1. à l'assiduité avérée de l'élève durant l'année écoulée
- 4.2.2. à l'acquittement des paiements de l'année précédente,
- 4.2.3. au retour des instruments loués.

5. Engagement des élèves

Les élèves et/ou leurs représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance :

- 5.1. Des Conditions Générales de Vente
- 5.2. Du règlement intérieur
- 5.3. Du calendrier des cours

6. Vidéo surveillance

- 6.1. L'établissement est placé sous vidéo surveillance
- 6.2. Le visionnage des images est réservé à la direction et sur demande aux autorités compétentes

7. Accès dans les locaux

- 7.1. L'accès à Bubble Art est réservé aux élèves inscrits et à jour des paiements des cours.
- 7.2. Les visites se font exclusivement sur rendez-vous
- 7.3. L'accès dans les salles de cours n'est autorisée qu'aux élèves inscrits aux jours et horaires cède cours.

8. Accueil des élèves - Généralités

- 8.1. Les élèves sont accueillis 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter l'établissement à la fin de ces derniers.
- 8.2. Dans la mesure du possible il est demandé aux élèves de ne pas quitter les cours avant la fin de ces derniers.
- 8.3. Une fois la séance terminée les élèves ne sont pas censés rester dans les salles de cours ni dans les locaux de Bubble Art.
- 8.4. La surveillance des élèves mineurs ou majeurs protégés avant et après les cours relève de la responsabilité du représentant légal.
- 8.5. Le représentant légal ou les familles doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les élèves mineurs dans les locaux et veiller à être ponctuels pour les récupérer.
- 8.6. Bubble Art décline toute responsabilité quant aux problèmes qui pourraient survenir en dehors des salles et des horaires de cours ainsi que concernant les vols ou pertes d'objets de toute nature.
- 8.7. Toute utilisation du matériel et des locaux en dehors des cours par les élèves, les accompagnants ou les familles est proscrit. Toute contrevenance relève de la responsabilité du représentant légal. Pour tout bris et détérioration du matériel et des locaux, Bubble Art se réserve le droit de demander réparation du préjudice.

9. Accueil des élèves - Les bébés

- 9.1. Les jeunes enfants non scolarisés inscrits pour les cours d'éveil seront sous la responsabilité permanente de leur accompagnant.
- 9.2. Les cours se dérouleront en présence d'un seul référent adulte par jeune enfant.
- 9.3. Les accompagnants s'engagent à :
 - 9.3.1. Respecter les consignes du professeur.
 - 9.3.2. Participer activement aux cours avec l'enfant, l'aider ou l'assister dans ses apprentissages.
 - 9.3.3. Veiller au bon usage du matériel mis à disposition - Toute dégradation du matériel résultant d'un usage non conforme aux consignes du professeur sera facturé.
 - 9.3.4. Ne pas consommer de boisson et nourriture dans les salles de cours.
 - 9.3.5. Être assidu
 - 9.3.6. Ne pas faire usage de leur smartphone pendant les cours

10. Accueil des élèves - Les enfants

- 10.1. Les élèves mineurs scolarisés présents dans les locaux sont sous la responsabilité de Bubble Art pendant le cours, 5 minutes avant, et 5 minutes après les cours.
- 10.2. Pour tout retard exceptionnel pour récupérer l'enfant, les familles s'engagent à prévenir Bubble Art, ce temps d'accueil sera facturé. Bubble Art se réserve le droit d'exclure définitivement l'élève dans le cas où ces retards deviendraient récurrents après l'envoi de 3 avertissements notifiés par mail.
- 10.3. Pour les formules du mercredi matin, ce temps d'accueil sera de 8h30 à 9h00
- 10.4. Pour les formules du mercredi après-midi, ce temps d'accueil sera de 13h15 à 13h30

11. Accueil des élèves - Les ados

- 11.1. Une autorisation de sortie devra être fournie par le représentant légal pour les élèves pouvant se déplacer seuls.

12. Accueil des élèves - Les majeurs protégés

- 12.1. Dans le cas où un majeur protégé nécessite un accompagnement personnalisé, la famille ou le représentant légal devra informer Bubble Art des dispositions prises par la famille ou le représentant légal.

13. Matériel pédagogique

- 13.1. Bubble Art met à disposition des cours collectif le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de ces derniers.
- 13.2. Les élèves suivant des cours particuliers s'engagent à venir en cours avec leur instrument et méthodes.

13.3. Bubble Art se réserve le droit de ne pas accepter en cours un élève n'ayant pas son matériel pédagogique

14. Effets personnel

- 14.1. Les objets personnels, bijoux, jouets sont interdits dans les salles de cours
 - 14.2. Les effets personnels devront être étiquetés aux prénoms et noms des enfants
 - 14.3. Ils devront être rangés dans le placard prévu à cet effet.
 - 14.4. Les effets personnels oubliés ne seront pas conservés dans les locaux de Bubble Art.
 - 14.5. Pour les plus jeunes, les doudous et tétines sont acceptés, et devront être récupérés par les familles à la fin des cours.
 - 14.6. Bubble Art ne saurait être responsable de toute dégradation ou vol d'objets personnels
-

15. Sécurité

- 15.1. Les objets dangereux sont interdits
 - 15.2. Les jouets devront rester dans les sacs et ne pourront être acceptés en cours
-

16. Services

16.1. Temps repas

- 16.1.1. Bubble Art met à disposition un service « Temps repas » pour les élèves inscrits en formule du mercredi.
- 16.1.2. Les repas seront préparés par les familles et devront être confiés dans un sac isotherme au nom de l'élève.
- 16.1.3. Ils pourront être réchauffés en cas de besoin.
- 16.1.4. Bubble Art décline toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire.
- 16.1.5. Les contenants seront rendus dans l'état où ils se trouvent à la fin du repas de l'élève.
- 16.1.6. Afin d'éviter toute perte ou accident, les familles sont priées de ne donner aucun couvert (notamment couteau) ou récipient en verre.

16.2. Change

- 16.2.1. Pour les jeunes enfants, les familles doivent prévoir un change complet dans un sac au nom de l'enfant.
- 16.2.2. Prise de médicament
 - 16.2.2.1. Bubble Art se réserve le droit de refuser d'administrer le traitement médical d'un élève mineur ou protégé sans ordonnance.
 - 16.2.2.2. Pour les médicaments délivrés sans ordonnance, nous vous demandons de nous fournir une attestation spécifiant la posologie et les heures de prise de médicament.
 - 16.2.2.3. En cas de léger malaise d'un élève, nous informerons immédiatement le responsable légal par téléphone, sms ou mail. La famille s'engage à venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.
 - 16.2.2.4. En cas de besoin, nous suivrons les préconisations écrites de la famille. A défaut et si la situation semble l'exiger, nous ferons appel aux

17. Droit à l'image

- 17.1. Le représentant légal de l'élève devra donner son autorisation ou indiquer son refus pour la diffusion des images captées dans les locaux de Bubble Art.
 - 17.2. Les images captées dans les locaux de Bubble Art sans autorisation de diffusion ne seront transmises aux responsables légaux qu'à leur demande expresse.
 - 17.3. Les images captées dans les lieux publics (salle de concert, sorties culturelles ...) où l'élève fera partie d'un groupe, et où il ne pourra pas être isolé, où encore s'il n'est pas le sujet principal, pourront être diffusées sans l'accord du responsable.
-

18. Dialogue avec les familles

- 18.1. Les rendez-vous avec les enseignants et la direction contribuent à accompagner les élèves dans leur parcours.
Ils peuvent être pris par mail à l'adresse «bubble.art.06@gmail.com" ou par téléphone auprès des professeurs pour les cours particuliers et semi-collectifs.